

États financiers de

**LA FONDATION DE
L'HÔPITAL D'OTTAWA**

Exercice clos le 31 mars 2020

LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA

Table des matières

Exercice clos le 31 mars 2020

Page

Rapport des auditeurs indépendants

États financiers

Bilan	1
État des résultats	2
État de l'évolution des soldes des fonds.....	3
État des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers.....	5 - 13



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
150, rue Elgin
Bureau 1800
Ottawa ON K2P 2P8
Canada
Téléphone 613-212-5764
Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Fondation de l'Hôpital d'Ottawa (la « Fondation »), qui comprennent :

- le bilan au 31 mars 2020
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date
- l'état de l'évolution des soldes des fonds pour l'exercice clos à cette date
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date
- ainsi que les notes complémentaires et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre,

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation.
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener la Fondation à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 2 juin 2020

LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA

Bilan

Au 31 mars 2020, avec informations comparatives de 2019

	2020	2019
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	8 648 757 \$	10 110 508 \$
Débiteurs (note 2)	19 950 897	1 033 015
Placements à court terme (note 3)	1 120 768	–
Frais payés d'avance	55 370	255 827
	<hr/>	<hr/>
	29 775 792	11 399 350
Placements (note 4)	86 712 414	92 061 305
Immobilisations corporelles (note 5)	684 955	158 103
	<hr/>	<hr/>
	117 173 161 \$	103 618 758 \$

Passif et soldes des fonds

Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 3)	2 268 205 \$	1 306 492 \$
Subventions à payer à l'Hôpital d'Ottawa	2 667 112	2 638 085
Subventions à payer à l'Institut de recherche de l'Hôpital d'Ottawa	6 408 844	7 426 510
	<hr/>	<hr/>
	11 344 161	11 371 087
Soldes des fonds		
Fonds non affectés	3 204 176	3 917 961
Investi dans les immobilisations corporelles	684 955	158 103
Fonds affectés	39 517 536	18 385 792
Fonds de dotation	62 422 333	69 785 815
	<hr/>	<hr/>
	105 829 000	92 247 671
Passif éventuel (note 7)		
	<hr/>	<hr/>
	117 173 161 \$	103 618 758 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil,

_____, administrateur

_____, administrateur

LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2020, avec informations comparatives de 2019

	Fonds non affecté	Fonds affecté	Fonds de dotation	Total 2020	Total 2019
Revenus					
Dons	34 601 607 \$	14 677 921 \$	858 523 \$	50 138 051 \$	22 883 723 \$
Loterie (note 6)	893 742	–	–	893 742	923 676
Revenus (pertes) de placements (note 4)	(348 447)	(1 574 706)	(5 113 678)	(7 036 831)	2 472 109
	35 146 902	13 103 215	(4 255 155)	43 994 962	26 279 508
Dépenses					
Levées de fonds directes	1 669 101	–	–	1 669 101	1 519 424
Autres activités de levée de fonds	4 916 404	–	–	4 916 404	3 890 620
Loterie (note 6)	455 228	–	–	455 228	471 477
Frais d'administration	1 429 378	–	–	1 429 378	1 790 961
	8 470 111	–	–	8 470 111	7 672 482
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses avant les subventions	26 676 791	13 103 215	(4 255 155)	35 524 851	18 607 026
Subventions (note 3)	5 504 913	14 285 164	2 153 445	21 943 522	17 489 129
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses et les subventions	21 171 878 \$	(1 181 949)\$	(6 408 600)\$	13 581 329 \$	1 117 897 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA

État de l'évolution des soldes des fonds

Exercice clos le 31 mars 2020, avec informations comparatives de 2019

	Fonds non affecté	Investi dans les immobilisations corporelles	Fonds affecté	Fonds de dotation	Total 2020	Total 2019
Solde au début de l'exercice	3 917 961 \$	158 103 \$	18 385 792 \$	69 785 815 \$	92 247 671 \$	91 129 774 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges et les subventions	21 171 878	–	(1 181 949)	(6 408 600)	13 581 329	1 117 897
Acquisition d'immobilisations corporelles	(615 113)	615 113	–	–	–	–
Amortissement d'immobilisations corporelles	88 261	(88 261)	–	–	–	–
Transferts interfonds (note 7)	(21 358 811)	–	22 313 693	(954 882)	–	–
Solde à la fin de l'exercice	3 204 176 \$	684 955 \$	39 517 536 \$	62 422 333 \$	105 829 000 \$	92 247 671 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2020, avec informations comparatives de 2019

	2020	2019
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges et les subventions	13 581 329 \$	1 117 897 \$
Amortissement des immobilisations corporelles, sans incidence sur l'encaisse	88 261	39 881
Éléments n'ayant pas d'incidence sur l'encaisse		
Débiteurs	(87 753)	(2 957)
Frais payés d'avance	200 457	(31 098)
Créditeurs et charges à payer	961 713	(286 253)
Subventions à payer	(988 639)	(197 421)
	<u>13 755 368</u>	<u>640 049</u>
Activités d'investissement		
Variation nette des placements	5 348 891	(3 529 308)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(615 113)	(51 863)
Acquisition des placements à court terme	(19 950 897)	—
	<u>(15 217 119)</u>	<u>(3 581 171)</u>
Diminution de l'encaisse	(1 461 751)	(2 941 122)
Encaisse, au début de l'exercice	10 110 508	13 051 630
Encaisse, à la fin de l'exercice	<u>8 648 757 \$</u>	<u>10 110 508 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020

La Fondation de L'Hôpital d'Ottawa (la « Fondation ») est une fondation constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes*. Sa mission consiste à inspirer, à permettre et à reconnaître l'appui de la collectivité à l'égard des soins aux malades et à faciliter la recherche à L'Hôpital d'Ottawa et à l'Institut de recherche de L'Hôpital d'Ottawa.

La Fondation est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (numéro d'enregistrement 869042747RR0001) et, par conséquent, elle est exonérée de l'impôt et peut émettre des reçus de dons de bienfaisance.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

a) Comptabilité par fonds

La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports. Afin de s'assurer de l'observation des limites et des restrictions s'appliquant à l'utilisation des ressources mises à sa disposition, la Fondation classe ses registres par fonds à des fins d'information, conformément aux activités ou aux objectifs indiqués par les donateurs ou suivant les directives du conseil d'administration. Aux fins de l'information financière, les soldes de fonds ont été classés en trois fonds, soit :

i) Fonds affecté

Le fonds affecté inclut les ressources qui doivent être utilisées aux fins déterminées de l'extérieur par les donateurs ou de l'intérieur par le conseil d'administration.

ii) Fonds de dotation

Le fonds de dotation comprend les ressources pour lesquelles le donateur a stipulé que le capital du fonds doit être conservé en permanence, de même que les fonds affectés à l'interne à des fins particulières de dotation. Il comprend aussi les sommes à conserver en permanence selon les indications du donateur ou du conseil d'administration.

iii) Fonds non affecté

Le fonds non affecté enregistre les activités générales de sollicitation, d'attribution de subventions et d'administration de la Fondation, y compris les activités relatives au fonds affecté et au fonds de dotation. Le fonds non affecté comprend des sommes que la Fondation peut immédiatement utiliser à des fins générales suivant les instructions du conseil d'administration.

La note 7 rend compte des virements internes de la Fondation.

LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

1. Principales conventions comptables (suite)

b) Constatation des produits

Les dons sont constatés comme revenus lorsque reçus. Les dons corporels en nature sont constatés à la juste valeur au moment de la donation. Les apports reçus sous forme de services ne sont pas constatés dans les états financiers vu la difficulté à déterminer leur juste valeur.

Les dons non affectés sont comptabilisés en tant que revenus du fonds non affecté. Les dons désignés représentent les contributions reçues dans des buts spécifiques et sont constatés comme revenus du fonds affecté. Les dons en dotation représentent les contributions reçues uniquement lorsque les revenus du placement des montants reçus peuvent être utilisés.

Les revenus de placements non affectés sont constatés comme revenus de placements dans le fonds non affecté. Les revenus nets de placements affectés à l'externe devant être rajoutés au montant principal des ressources détenues pour la dotation sont constatés comme revenus de placements dans le fonds de dotation. Les autres revenus de placements affectés à l'externe sont constatés comme revenus de placements à l'état des résultats dans le fonds affecté.

c) Charges

Les charges sont constatées au cours de l'exercice où elles sont engagées et sont ventilées dans la fonction à laquelle elles se rapportent directement.

La Fondation répartit les salaires entre les diverses fonctions après leur comptabilisation initiale, tel que divulgué à la note 10.

d) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale et sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser ses instruments financiers à la juste valeur.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

1. Principales conventions comptables (suite)

d) Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'organisme détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'organisme ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que l'organisme s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances s'inversent au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

Les revenus de placements incluent les revenus d'intérêts, les intérêts courus, les gains et pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés.

e) Immobilisations corporelles

Le mobilier et l'équipement sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode linéaire sur une période de cinq ans. Les murs des donateurs sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode linéaire sur une période de dix ans.

f) Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations. Ces estimations sont revues annuellement et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ils sont déclarés dans la période où ils sont connus.

2. Placements à court terme

Les placements à court terme sont composés des obligations de société qui portait intérêt au taux d'entre 1,84% et 3,65% et est arrivé à échéance entre 2020 et 2024.

LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

3. Opérations entre apparentés

a) L'Hôpital d'Ottawa

L'Hôpital d'Ottawa effectue certains paiements au nom de la Fondation. Inclus dans les crédateurs est un montant de 960 099\$ (387 287 \$ en 2019) à payer à L'Hôpital d'Ottawa en remboursement de ces paiements.

L'Hôpital d'Ottawa recueille des fonds provenant de la vente de billets pour sa Loterie du personnel. Inclus dans ces débiteurs est un montant de 858 000\$ (832 962 \$ en 2019) se rapportant à ces activités.

Au cours de l'exercice, des subventions de 21 543 522 \$ (17 489 129 \$ en 2019) ont été approuvées et versées de la façon suivante :

	2020	2019
L'institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa	– \$	16 113 \$
Faculté de médecine de l'Université d'Ottawa	247 991	225 033
L'Hôpital d'Ottawa - acquisitions d'immobilisations et soins aux patients	11 176 077	5 098 995
L'institut de recherche de l'Hôpital d'Ottawa - acquisitions d'immobilisations et recherche en santé	10 519 454	1 214 898
	21 943 522 \$	17 489 129 \$

b) Ottawa Hospitals Food Association (anciennement appelée « Healthcare Food Services Inc. ») :

La Fondation et Healthcare Food Services Inc. (« HFS ») sont apparentés du fait que les deux entités sont parties apparentées de l'Hôpital d'Ottawa.

Le 13 mai 2019, le conseil d'administration de HFS a finalisé la vente de la quasi-totalité des actifs de HFS à un acheteur tiers. Suite à la vente des actifs et à une motion de son conseil d'administration, HFS a fait un don initial de 10 000 000 \$ aux fondations des hôpitaux membres, en fonction de leurs contributions respectives lors de la création de HFS. L'Hôpital d'Ottawa a touché la somme de 5 494 979 \$, soit 54,94 % du don initial. La Fondation a reçu les fonds en mars 2020. Ce montant est comptabilisé dans les dons non affectés à l'état des résultats. La part de l'Hôpital d'Ottawa des produits restants à donner est de 1 867 960 \$, somme qui devrait être versée à la Fondation.

LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

4. Placements

Les placements se composent de ce qui suit :

	2020	2019
Encaisse, bons du trésor et dépôts à terme	473 799 \$	179 496 \$
Titres à revenu fixe	39 844 218	37 892 141
Placements en actions	36 757 899	43 877 927
Placements alternatifs	9 636 498	10 111 741
Placements	86 712 414 \$	92 061 305 \$

Les placements sont composés des obligations du gouvernement du Canada et de corporations avec des dates d'échéances entre 2020 et 2029 (de 2019 et 2029 en 2019) et portant intérêt à des taux de 2,1 % à 6,2 % (de 2,1 % à 6,2 % en 2019).

Les revenus (pertes) de placements se résument ainsi :

	2020	2019
Intérêts, dividendes et autres	4 128 028 \$	5 012 613 \$
Gains réalisés	2 272 724	126 370
Variation des gains et pertes non réalisés	(13 437 583)	(2 666 874)
Revenus (pertes) de placements	(7 036 831)\$	2 472 109 \$

Au 31 mars 2020, la valeur du marché des placements inclut des pertes cumulées non réalisés d'un montant de 15 202 818 \$ (1 765 235 \$ en 2019).

5. Immobilisations corporelles

	2020		2019	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et matériel	1 373 809 \$	804 079 \$	569 730 \$	9 828 \$
Murs des donateurs	625 759	510 534	115 225	148 275
	1 999 568 \$	1 314 613 \$	684 955 \$	158 103 \$

Au 31 mars 2019, le coût des immobilisations corporelles et l'amortissement cumulé s'élevaient à 1 384 455 \$ et 1 226 352 \$, respectivement.

LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

6. Produit des loteries

La Fondation présente les produits de la Loterie du personnel. En 2020, les produits nets de la Loterie du personnel étaient de 438 514 \$ (452 199 \$ en 2019). Les montants de la Loterie du personnel sont présentés sur une base brute sur l'état des résultats.

7. Transferts interfonds

Au cours de l'exercice, les transferts interfonds suivants ont eu lieu :

- a) Le produit net des grandes activités communautaires de la Fondation a été viré du fonds non affecté au fonds affecté.
- b) Des frais d'administration correspondant à 1,5 % du capital cédé ont été virés du fonds de dotation au fonds non affecté.
- c) Les frais d'administration relatifs aux dons affectés à des fins particulières ont été virés du fonds affecté au fonds non affecté.
- d) Les fonds dont les coûts d'exploitation dépassent six mois ont été transférés du fonds non affecté au fonds affecté.

8. Régime de retraite

La quasi-totalité des employés de la Fondation participe au Régime de retraite des hôpitaux de l'Ontario (le « Régime »), qui est un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées ouvert à tous les employés admissibles des employeurs membres de l'Association des hôpitaux de l'Ontario. Les participants au Régime recevront des prestations établies en fonction des années de service et du salaire annualisé moyen des cinq dernières années consécutives avant la retraite, la cessation d'emploi ou décès, selon le montant le plus élevé des trois.

L'actif du régime de retraite est composé de titres de première qualité. Les risques de marché et de crédit associés à ces titres sont gérés par le Régime qui place l'actif du régime en fiducie et en vertu de la politique de placement du Régime.

La charge de retraite est fondée sur les meilleures estimations faites par la direction du Régime, en consultation avec ses actuaires, quant au montant qui sera nécessaire pour fournir un degré d'assurance élevé que les prestations seront entièrement capitalisées à la retraite, comme le stipule le Régime. Selon l'objectif de capitalisation, les cotisations patronales au Régime sont censées correspondre à un pourcentage constant des cotisations salariales.

LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

8. Régime de retraite (suite)

Les écarts entre les estimations de capitalisation actuarielles et l'expérience réelle peuvent être importants et tout écart est généralement capitalisé par les membres participants. La plus récente évaluation actuarielle du régime au 31 décembre 2017 indique que le régime est entièrement capitalisé vers une base de continuité l'exploitation. Les cotisations versées par la Fondation au régime au nom de ses employés au cours de l'exercice s'élèvent à 370 893 \$ (291 751 \$ en 2019) et sont incluses à l'état des résultats.

9. Instruments financiers

Risques découlant des instruments financiers

La Fondation s'expose aux risques de taux d'intérêt, de crédit, de change et d'autres risques de marché qui sont posés à son portefeuille de placements.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. La Fondation est exposée au risque de crédit relativement à l'encaisse et aux investissements dans des titres à revenu fixe. La Fondation tient ses comptes en espèces auprès des banques à charte fédérales qui sont assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada. La politique d'investissement de la Fondation exige que les placements dans des titres à revenu fixe se limitent à ceux dont la cote d'obligation minimale est de BBB ou l'équivalent.

b) Risque du marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de facteurs liés aux marchés. Le risque de marché est inhérent au portefeuille de placements de la Fondation. La Fondation surveille le risque de marché en se conformant à une politique d'investissement approuvée par le conseil d'administration.

Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change, et l'autre risque de prix.

i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt a trait aux conséquences négatives du changement des taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, la situation financière et les revenus de placement de la Fondation. Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. Les pratiques d'investissement visent à éviter le risque excessif de perte ou de dépréciation des actifs, ainsi qu'à conserver une attente raisonnable de rendement équitable compte tenu de la nature du placement. La Fondation détient des placements dans des obligations à taux fixe qui sont assujetties à ce risque, car la valeur des instruments à taux fixe augmentera généralement si les taux d'intérêt baissent et diminuera si les taux d'intérêt augmentent.

LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

9. Instruments financiers (suite)

b) Risque du marché (suite)

ii) Risque de change

Le risque de change dépend de la mesure dans laquelle les instruments libellés en devises autres qu'en dollars canadiens seront affectés par les variations de la valeur du dollar canadien par rapport aux autres devises. Cette exposition découle des soldes de trésorerie, des actions et des obligations de la Fondation détenus à l'étranger. De temps à autre, la Fondation investit dans divers titres et espèces américains, lesquels sont exposés au risque de change. À ce titre, son exposition au risque de change se limite aux placements libellés en devise américaine, pour un montant de néant \$ (néant \$ en 2019). La Fondation ne couvre pas le risque de change.

iii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison de changements dans les marchés. La Fondation est exposée à ce risque en raison des actions contenues dans son portefeuille de placements. Le risque de prix est géré par le gestionnaire des placements, qui veille à diversifier le portefeuille et à surveiller la concentration du risque pour les titres de participation et de créance.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Fondation ne puisse pas remplir toutes ses obligations en matière de sorties de trésorerie quand celles-ci arriveront à échéance. La Fondation atténue ce risque en surveillant ses activités de trésorerie et les sorties prévues au moyen d'un budget exhaustif, ainsi qu'en maintenant des investissements qui peuvent être convertis en espèces dans le court terme en cas de sorties de trésorerie imprévues.

Les créiteurs et charges à payer sont en général exigibles dans les 30 jours suivant la réception de la facture.

10. Ventilation des charges

Les charges salariales et sociales sont ventilées du volet des levées de fonds au volet de l'administration. Les dépenses sont réparties d'après des employés spécifiquement identifiés ne participant pas directement aux activités de levée de fonds. Le montant attribué lors de l'exercice clos le 31 mars 2020 s'élevait à 660 810 \$ (609 202 \$ en 2019).

11. Informations comparatives

Certaines informations comparatives ont été reclassées pour être conformes au mode de présentation des états financiers adopté pour l'exercice en cours.

LA FONDATION DE L'HÔPITAL D'OTTAWA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020

12. L'impact du COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a annoncé que l'épidémie de COVID-19 avait atteint des proportions pandémiques. Cette pandémie a fortement perturbé les milieux financiers, boursiers et sociaux.

Au moment de l'approbation des présents états financiers, la Fondation avait recensé les indicateurs suivants des conséquences financières et entrepris les activités suivantes en lien avec la pandémie de COVID-19 :

Les conséquences pour le risque de marché de la Fondation sont les suivantes :

- le risque de marché a augmenté en raison de la grande volatilité des marchés financiers. Les instruments financiers de la Fondation font face à une plus grande incertitude entourant la volatilité des taux de change, des taux d'intérêt et des autres prix, compte tenu de l'instabilité de l'environnement découlant de la pandémie. La Fondation surveille continuellement l'impact de la volatilité des marchés sur ses instruments financiers et apportera des ajustements aux stratégies d'investissement au besoin pour réduire le risque sur ses activités et sa situation financière.

La durée et l'ampleur ultimes de l'impact de la pandémie COVID-19 sur les activités et la situation financière de la Fondation ne sont pas connues pour le moment. Ces répercussions pourraient comprendre une diminution des flux de trésorerie futurs, des fluctuations de la valeur de l'actif et du passif, et l'utilisation de l'actif net cumulé à l'appui des activités. Pour le moment, il n'est pas possible d'établir une estimation de l'incidence financière de la pandémie sur la Fondation.